

SAGE Vilaine
Commission Locale de l'Eau
Du 25 septembre 1998 à CHÂTEAUBOURG

Pollutions diffuses

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine s'est réunie dans les locaux de la commune de Châteaubourg le 25 septembre 1998, sous la présidence de Pierre MÉHAIGNERIE.

Etaient présents : Joseph BRIEND vice président (Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine), Rémi ADELIS (Maire de Saint Jean Brévelay), Yvette ANNEE (Conseiller Général du Canton d'Allaire), M. AUBERT (Préfecture des Côtes d'Armor), Jean-Pierre AUXIETRE (Conseil Supérieur de la Pêche), Jacques BELINE (Conseiller Général du canton de Pouancé), Christian BENOIST (Vice Président du District de Rennes - Conseiller municipal de Rennes), Daniel BEYLICH (Président de la Commission Environnement de la CRCI des Pays de la Loire), Yannick BIGAUD (Conseiller Général du canton de Guémené Penfao), Marie-Joseph BISSONNIER (Conseiller Général du canton de Plélan le Grand), Bernard BOUE (Maire de Brie), Claudine BOURHIS (Préfecture de la Région Centre coordinatrice de bassin), Pierre BOYER (Association « Eau et Rivières de Bretagne »), Jean BUCHON (Conseiller Général du canton de Loudéac), Pierre Jean CABILLIC (DDASS du Morbihan), Yves DANIEL (Maire de Mouais), Yves DAVID (Maire de Sion les Mines), Philippe DAUNAY (Maire de Sens de Bretagne), Annie DAVY (Maire de Bédée), Philippe DAVY (Université de Rennes Directeur de Géosciences), M. DELGADO (Préfecture du Morbihan), Thierry DUSART (Préfecture de la Région Bretagne), Maurice FEVRIER (Préfecture de la Région Pays de la Loire), Patrick FRESNEL (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Joseph GUILBAUD (Pôle de compétence eau d'Ille et Vilaine), Jacques HAMONIC (Ligue Régionale de Canoë Kayak de Bretagne), Annick HELIAS (Préfecture d'Ille et Vilaine), Lucien JAMET (Union Fédérale des Consommateurs d'Ille et Vilaine), Etienne LACOMBE (Union des groupements de Producteurs de Viande de Bretagne), Gilles LAMARE (Directeur de la SADE), Guigner LE HENANFF (Maire de Pluvigner), Marie Françoise LE PAULIC (Préfecture d'Ille et Vilaine), Paul LESPAGNOL (Conseiller Régional de Bretagne), Gérard LUCAS (Chambre de Commerce et d'Industrie), Jean MARSOLLIER (Maire de Maure de Bretagne), Joseph MENARD (Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine), Alain MERCIER (Préfecture de Loire Atlantique), Jean-Louis MERRIEN (Conseiller Régional de Bretagne), Paul NUNGESSER (Maire d'Arzon), Michel PLASSE (Compagnie Générale des Eaux), M. POULAIN (Préfecture de la Mayenne), Yves QUETE (Université de Rennes Ingénieur Géo Sciences), Jean-François RUGUET (Préfecture du Maine et Loire), Bernard SOHIER (Maire de Merdrignac), Philippe TOURTELIER (Conseiller Général du canton de Betton), Christian TRICOT (Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine), Daniel TROTOUX (Maire de Saint-Armel), Hubert TUFFREAU (Président de la Fédération de pêche du Maine et Loire).

Assistaient également : Jean-Charles BOUGERIE (Maire de Châteaubourg), David DERRE (UPIV), Isabelle DERVILLE (SEMA – DIREN), M. DONGUY (SEPNB), Dominique GAMON (Conseil Régional), Roland GICQUEL (District de Rennes), Stéphane JEANNEAU (SEPNB), Marc LEBASTARD (DDAF d'Ille et Vilaine), Michel LEDARD (SEMA – DIREN), Auguste LE DAVAY (DDAF), M. LE GALLIC (Mission Bretagne Eau Pure), Pierre LEPAROUX (Chambre d'agriculture de Loire Atlantique), M. PHILIPPOT (Président du Syndicat du Don), M. PITON (Président du Syndicat Intercommunal du Lié), M. POULAIN (Association du Don), M. PRODHOMME (Président du SYMEVAL), Jean François QUERE (DAE Conseil Général des Côtes d'Armor), Pierre RATHOUIS (Conseil Général de Loire Atlantique DERA), Jean Jacques LABAT (Conseil Général du Morbihan).

Le quorum étant atteint, le Président P. MEHAIGNERIE a ouvert la séance à 15 H.

CLE du SAGE Vilaine
Réunion du 25 septembre 1998

Rapport n° 3

Les programmes intégrés de bassins versants et le SAGE

Notre choix de construire un Schéma de Gestion des Eaux couvrant l'ensemble du bassin de la Vilaine a traduit notre souci de raisonner globalement et de bien traduire l'ensemble des solidarités sur l'ensemble de ce territoire.

En même temps, pour certaines actions du ressort du SAGE, comme la reconquête de la qualité des eaux affectées par les pollutions diffuses, l'action au plus près du terrain et des acteurs locaux a été privilégiée. C'est ainsi que sont nées les actions intégrées sur des bassins versants de quelques centaines de km² de surface. Dans la Région Bretagne, le plus important de ce programme,- Bretagne Eau Pure II – concerne 19 bassins versants pour un montant prévisionnel de programme s'élevant à 1,180 milliard de francs.

Trois bassins versants "BEP II" fonctionnent à l'intérieur du périmètre du SAGE Vilaine : Yvel-Hyvet et Miny, (porté par l'association Yvel-Hyvet), Chèze-Canut (porté par la Ville de Rennes) et Haute Vilaine (porté par le Symeval). D'autres programmes intégrés ont également vu le jour comme celui du bassin du Don, affluent de la rive gauche de la Vilaine en Loire Atlantique, ou celui du Lié, affluent de l'Oust dans les côtes d'Armor.

Un résumé des objectifs et de l'état d'avancement du programme BEP II sera fait en séance par la mission de coordination. Il permettra d'en exposer les différents volets, les objectifs et de résumer les méthodes utilisées. Cet exposé sera complété par une information sur chacun des cinq bassins versants déjà cités.

Bien qu'à peine à mi-chemin du programme, les résultats provisoires permettent d'exprimer un espoir certain d'amélioration, pour la réduction des phytosanitaires, mais à l'inverse des résultats moins rapides ou moins probants pour l'azote. Toutes ces expériences soulignent l'importance du travail au plus près du terrain, que ce soit par exemple pour la désignation des "parcelles à risques" ou le conseil individuel de fertilisation.

*
* * *

Au-delà de cette information, notre commission doit examiner les rapports du SAGE avec ces expériences en cours, pour se positionner sur les orientations futures de notre schéma.

1) Validation de la méthode BEP II – Suivi des résultats dans les bassins versants.

Tout d'abord, il est sans doute souhaitable de valider les méthodes (la concertation sur des petits territoires) et les outils utilisés, même si les résultats peuvent varier selon les programmes.

Cette validation ne doit pas dispenser la CLE du suivi de l'avancement de ces programmes, dont on rappellera qu'ils viendront à terme sensiblement en même temps que la publication du SAGE. Cette évaluation doit être, si la commission le souhaite, incorporée à nos indicateurs et tableaux de bord. Cette démarche d'évaluation a été récemment reprise par la mission de Coordination BEP II, qui a établi un système d'indicateurs de suivi. Il serait donc redondant que le SAGE recommence cette réflexion ; le suivi des résultats de ces programmes doit être confié à la mission de coordination Bretagne eau pure.

Nous devons cependant demander, si la commission le souhaite, que les programmes "non-BEP" soient suivis avec ces mêmes indicateurs.

2) Suivi des paramètres généraux à l'échelle de la Vilaine.

Si l'évaluation interne de programmes de bassins versants doit être produite par chacun d'entre eux, l'évaluation globale, à l'échelle du bassin de la Vilaine, des pratiques génératrices de pollutions diffuses nécessitent de disposer de certaines données générales actuellement difficilement disponibles. On citera par exemple les données précises et localisées de la fourniture (ou mieux : de la consommation) d'azote minéral. Le recueil de ces données pourrait constituer une prescription du SAGE, et si la commission le souhaite, être préparé en ce sens par nos groupes techniques et commissions géographiques.

Par ailleurs, la définition du réseau de suivi de la qualité des eaux devra intégrer le suivi de la pollution par les phytosanitaires. Le programme BEP II a mis au point une méthode permettant de définir les points de contrôle, les molécules à rechercher et le calendrier des prélèvements. Cette méthode pourrait donc être utilisée avec profit à l'échelle du bassin de la Vilaine. Pour cela, il serait utile que la CLE sollicite officiellement l'aide de la Cellule Phytosanitaire auprès de la mission BEP (et du Ministère de l'Agriculture dont cette cellule dépend).

3) Extension des programmes de bassin versants

L'objectif prioritaire des BEP II est d'être démonstratif pour servir de base à la reconquête générale de la qualité des eaux. Rappelons que ces bassins représentent, en surface, moins de 10% de la surface du bassin de la Vilaine, et que la principale unité de production d'eau potable de notre fleuve (Arzal-Férel) intègre la totalité des dégradations subies sur le bassin.

La question se pose donc de l'extension de ces programmes, de la diffusion de leur enseignements, et plus généralement de leur reproductibilité à l'échelle du bassin de la Vilaine. Doit-on considérer que les nouvelles pratiques promues par ces réflexions diffuseront d'elles-mêmes ? Que des programmes d'accompagnement devront être mis en place par le

Sage ? Qu'une liste des autres bassins versants bénéficiant des mêmes actions doit être retenue ?

Certaines méthodes de travail, (classement de parcelles ou de zones à risques par exemple) peuvent être facilement généralisées en transférant les savoir-faire par le biais de la formation des conseillers et vendeurs de phytosanitaires, ou en généralisant les plans de désherbages communaux. D'autres questions nécessiteront un encadrement de terrain fort et permanent (maîtrise de la fertilisation par exemple). Dans tous les cas, il semble nécessaire de mettre en place une animation locale pour maintenir la motivation des actions individuelles et collectives.

Le SAGE devra donc promouvoir, si notre Commission le décide, une échelle de travail opérationnelle pour chacune de ces questions. D'ores et déjà, il existe d'importantes études, très correctement réalisées et intégrant les outils de "type BEP II" (bassin de la Chère, bassin du Meu-Garun ...), et on note également des volontés naissantes de structuration locale (bassins des affluents de l'Oust...). Si notre commission le souhaite, les découpages possibles, les structures nécessaires, leurs moyens d'actions et d'animations pourraient être évalués pour être entérinés par le Sage.

En attendant cette décision, la CLE pourrait affirmer, afin de ne pas bloquer les initiatives de terrain tout en assurant une cohérence minimale, que les programmes d'actions sur les affluents de la Vilaine devront utiliser les outils dont l'efficacité a été testée dans les bassins versants de démonstration, devront recueillir et publier les indicateurs de suivi mis au point par le programme BEP II, et enfin utiliser des techniques informatiques (systèmes de mesures, systèmes d'information géographique ...) utilisables à l'échelle de la Vilaine.

4) Homogénéisation des dispositifs réglementaires limitant l'usage de certains produits phytosanitaires

Le dernier point sur lequel notre Commission devra exprimer ses orientations concerne l'aspect réglementaire. Si celui-ci ne doit pas être privilégié *a priori*, il n'en reste pas moins que la gestion globale du bassin de la Vilaine mériterait, si notre Commission le souhaite, que nous demandions aux Administrations concernées de travailler sur l'homogénéisation de la réglementation publiée par les Préfets de départements sur l'utilisation de certaines substances très probablement dangereuses, et dont la surveillance par le programme BEP II a, hélas démontré l'abondance.

Une note sur ce sujet, établie par la DIREN Bretagne est annexée à ce rapport.

*
* * *

Après avoir entendu les exposés et en avoir débattu (cf. résumé des débats annexé au rapport),

- a) La commission a pris acte de l'avancement des programmes de bassins versants, en particulier ceux relevant de BEP II. Elle souligne l'importance de cette démarche et s'associe à ses objectifs.**
- b) Pour son information régulière, la commission souhaite que lui soient régulièrement présentés les indicateurs de suivi de ces programmes concernant le bassin de la Vilaine, tels qu'ils sont définis produits par la cession BEP II. Elle souhaite par ailleurs que les projets se mettant en place soient suivis avec cette même technique.**
- c) Pour suivre l'impact général des divers programmes sur le bassin de la Vilaine, la commission demande a ce que soit élaboré avec les organismes fournisseurs d'intrants un programme de suivi régulier des quantités livrées sur le bassin. Ces données devront être agrégées pour chaque grand affluent du bassin de la Vilaine. Ce programme de suivi devra s'intéresser en premier lieu à la vente d'azote minéral.**
- d) La commission sollicite de la part des services de l'Etat (cellule phyt'eaux de la DRAF) une aide scientifique pour définir le réseau optimum de suivi des phytosanitaires dans le bassin de la Vilaine.**
- e) L'ensemble des programmes exposés montre que la lutte contre les pollutions diffuses agricoles ainsi que les actions de reconquête du patrimoine hydraulique doivent être menées au plus près du terrain. La CLE demande que soient identifiées, sur l'ensemble du bassin, les structures existantes ou a créer qui pourraient porter ces actions, et que soient menées avec chacune d'entre elles une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la réussite des projets.**
- f) La CLE a souligné que les initiatives locales ne doivent pas être retardées par la démarche de construction du SAGE. Elle demande toutefois que ces nouveaux programmes soient construits à partir des méthodes dont l'efficacité a été testée dans les programmes de démonstration BEP II, et que les outils comme les réseaux de mesures ou les bases de données puissent s'ouvrir à l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin.**
- g) La CLE demande à M. Le Préfet Coordinateur du Bassin de la Vilaine de généraliser à l'ensemble du bassin de la Vilaine les mesures réglementaires prises dans les départements bretons pour l'atrazine et le diuron. Cette homogénéisation est également souhaitée pour les réglementations à venir (alachlore)**

**Le Président,
Pierre MEHAIGNERIE**